

**SEANCE DU JEUDI 3 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-six février deux mille seize.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15      Votants : 13 Pour : 13

**Étaient présents 11** MM. Claude MARTIAL – Anne BERNARD – Lucette GALIDIE – Valérie BROSSARD – Alain GERVAIS – Marie-Hélène GENDREAU-BIDAN – Dominique LABORDE – Karen PELLETAN – Maria PEREIRA - Bruno LEROUX – Alain PITON

**Absents excusés** : Mr Raphaël MAISTRE, Mme Lysliane HUTHER, Mr Didier GUIGNARD qui a donné procuration à Mr Alain GERVAIS et Mr Olivier MENERET qui a donné procuration à Mr Claude MARTIAL.

**Secrétaire de séance** : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

## **I. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION**

Adopté à l'unanimité.

## **II. POINT SUR LES TRAVAUX**

### **1) Eglise**

La couverture de l'église est terminée par l'entreprise GALLEGO, malgré quelques difficultés supplémentaires rencontrées à cause du mauvais temps.

Mr CHARRASSIER est intervenu pour colmater les joints. Cependant, il est nécessaire de joindre d'autres pierres. Un nouveau devis de 900 euros HT est présenté. Le conseil donne son accord.

Le total des travaux s'élèvera donc à :

44 885,18 € TTC (GALLEGO) + 7 380 € TTC (CHARRASSIER) = 52 265,18 € TTC.

### **2) Ecole**

#### **a) Sécurité et Accessibilité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de réaliser des travaux afin de sécuriser les abords et l'accès de l'école et de les rendre accessibles aux handicapés.

Pour ce faire différentes missions ont été confiées au syndicat de la voirie : géolocalisation des réseaux et maîtrise d'œuvre concernant l'étude et le suivi de l'opération.

Le travail préparatoire étant terminé, Monsieur le Maire présente le dossier qui détaille et chiffre les travaux et achats à effectuer afin d'atteindre notre objectif.

Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité la réalisation du programme nécessaire à la mise en sécurité et accessibilité de l'établissement scolaire Jules FERRY, qui se décompose comme suit :

- Achat d'une installation télécommandée avec 2 visiophones pour verrouillage et déverrouillage du portillon de la cour et de la porte d'entrée de l'école au prix de 6 774,10 € HT soit 7 451,51 € TTC.
- Aménagements des abords de l'école pour un total de 110 133,00 € HT soit 132 159,60 € TTC.  
(y compris la maîtrise d'œuvre et les missions annexées d'un montant de 11 718,65 € HT)

Les conseillers :

1°) décident d'inscrire la dépense au budget 2016

2°) acceptent le plan de financement ci-dessous

PLAN DE FINANCEMENT			
SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT SUBVENTIONNABLE OU PLAFOND SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT
DETR 2016	128 625,75 €	40,00	51 450,30 €
Ministère de l'Intérieur	128 625,75 €	3,89	5 000,00 €
Département	100 000,00 €	« 40 »	40 000,00 €
	Soit sur 128 625,75 €	31,10	
Région - FRIL	128 625,75 €	5,01	6 450,30 €
Autofinancement	128 625,75 €	20,00	25 725,15 €
<b>TOTAL 100 %</b>			<b>128 625,75 €</b>

3°) sollicitent une aide financière :

- de l'État au titre de la DETR 2016
- du Ministère de l'intérieur dans le cadre des fonds parlementaires
- du Conseil Départemental
- de la Région au titre du FRIL

## b) Tableau électrique

Il faut faire la mise aux normes du tableau électrique de l'école, et mettre une minuterie dans les 3 couloirs. Nous avons déjà un devis de 6 778,80 € en date du 31 Août 2015. Voir s'il doit-être réactualisé. Accord du conseil.

## c) Garderie Les Diablotins

Un devis est demandé à M. FERRÉ pour changer la porte de la garderie qui donne Route de Clion, afin qu'elle soit renforcée et aux normes handicap.

## d) AD'AP

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du programme AD'AP les demandes d'aménagement ci-après ont été déposées le 23 Septembre 2015 à la DDTM.

La sous-commission départementale d'accessibilité a accepté le 23 Septembre 2015 les dérogations sollicitées pour l'accès aux scènes de nos salles Jean Moulin et Polyvalente.

Puis il retrace les travaux retenus lors de la séance du 1er Octobre 2015 :

- **Mairie : 2 700 € HT**

Pose d'une rampe d'accès à l'accueil et à la salle des mariages.

Aux WC : Mise en place d'une barre de relevage et d'une poignée de tirage de porte.

- **Salle Polyvalente : 3 500 € HT**

A l'escalier de la scène : Pose de nez de marche, bandes podotactiles et d'une main courante.

Au WC handicapé : la cuvette est à changer. Installation d'une barre de relevage et d'une poignée de tirage de porte.

Au comptoir des vestiaires et de la buvette : une tablette sera aménagée pour les personnes en fauteuil roulant.

2 places de stationnement pour PMR sont à prévoir sur le parking.

- **Ecole : 7 300 € HT**

Il est prévu des nez de marches antidérapants, des bandes podotactiles au niveau des paliers, le prolongement des mains courantes et la peinture des lères et dernières contremarches.

- **Salle Jean Moulin 3 700 € HT**

A la Tisanerie : un palier béton est à prévoir et au WC handicapé, il faut déplacer la cuvette et le lave-main, installer une barre de relevage et une poignée de tirage de porte. Il est prévu de remplacer la porte d'accès à la cuisine.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser les aménagements ci-dessus pour la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments ERP communaux
- d'accepter l'estimatif des travaux qui s'élève a 20 500 € HT et de 24 600 € TTC
- d'inscrire les dépenses au budget communal
- de retenir le plan de financement ci-après :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
SUBVENTIONS SOLLICITEES	MONTANT SUBVENTIONNABLE OU PLAFOND SUBVENTIONNABLE	%	MONTANT HT
DETR 2016	20 500,00 €	40,00	8 200,00 €
Département	20 500,00 €	30,00	6 150,00 €
FRIL	20 500,00 €	10,00	2 050,00 €
Autofinancement	20 500,00 €	20,00	4 100,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>20 500,00 €</b>

- solliciter une aide financière :
  - \* au titre de la DETR 2016
    - \* auprès du Conseil Départemental
  - \* dans le cadre du FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale).

### **3) Point incendie**

La citerne près de la salle polyvalente a été sécurisée. Comme l'indiquait la RESE, il y a bien un poteau incendie au Brandard qui appartient à notre commune. La régie des eaux doit réparer celui de La Vergerie et remettre un capot à celui de Chez les Roux. Les autres sont en bon état.

### **4) Aire de jeux – Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 4 février 2016 il a été décidé d'acheter des jeux à installer sur l'aire de détente près de l'église en remplacement de ceux existants qui ne sont plus aux normes et trop vétustes.

Considérant que cet espace est un lieu très apprécié par les habitants du bourg de notre commune ainsi que les touristes et curistes séjournant à St Germain de Lusignan,

Le Conseil Municipal :

- confirme les achats décidés ci-dessus destinés aux enfants et retient les devis de la société MEFRAN qui se décomposent comme suit :
  - \* petits jeux pour les 2-6 ans 7 300 € HT 8 808,00 € TTC
  - \* 1 structure multi-jeux avec pose pour les plus grands jusqu'à 12 ans, à changer si celle en place n'est pas réparable. 12 518 € HT 15 021,60 € TTC
- accepte d'inscrire la dépense correspondante au budget de cette année.
- retient le plan de financement suivant

		Taux	Montant de la subvention
Fonds propres	Acquis	45,00	8 936,10
<b>Sous-total 1</b>		<b>45,00</b>	<b>8936,1</b>
DETR	Sollicitée	25,00	4 964,50
Conseil Général	Sollicitée	30,00	5 957,40
<b>Sous-total 2</b>		<b>55,00</b>	<b>10 921,90</b>
<b>TOTAL HT</b>			<b>19 858,00</b>

- sollicite une aide financière au titre de la DETR 2016.

## 5) Logements

a) **Presbytère : L'entreprise FERRÉ a posé le revêtement vinyle comme prévu.**

b) **Ancien local AFAD – 5 Avenue de la Libération**

Une hotte sera à poser. Dès réception du devis, il faudra donner une réponse rapidement car une locataire y rentrera au 1er avril.

## III. VOIRIE

Les pluies importantes ont beaucoup endommagé nos routes. Voici les travaux prévus cette année :

- Chez Daufour – Buses, têtes de pont 1 038 € TTC
- La Coudre – Ebernage, buses, réparation de chaussée, etc. 1 242 € TTC
- Chez Hortion – Création de fossé, buses, etc. 1 278 € TTC
- Dans le virage des chemins allant de Chez Saboureau à La Garde – Enrobé 1 938€ TTC (190m<sup>2</sup> à 8,5€ HT)
- Chez Drouet – Chemin à refaire, mais attendre après les travaux sur le réseau d'eau potable 3 600€ TTC

D'autres travaux moins urgents seront également à prévoir :

- Chez Chaudet – il faut attendre que la RESE refasse les canalisations (nombreuses fuites) 14 520 € (1210 m<sup>2</sup>)
  - Le Maigre – beaucoup de fuites aussi signalées à la RESE.
- Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des premiers travaux cités pour 9 096 € TTC.

- Continuité piétonnière.

Les travaux n'avancent pas aussi vite qu'on le souhaitait (l'appel d'offres n'est pas encore lancé).

Rappel : Coût total : 160 000 €. 40% pour la commune, soit 64 000€ (20 000€ en 2016 et 44 000 € en 2017).

## IV. ACHAT MATERIELS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les achats suivants :

- Une armoire frigorifique d'une porte pour la cantine scolaire : le conseil retient le devis proposé

par les Ets CHASSERIAU pour un prix de 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC.

- 10 tables en polyéthylène garanties 10 ans, de 183 cm x 76 cm pour 586,80 € TTC et 20 bancs garantis 2 ans à 870, 80 € HT soit 1 044,96 € TTC pour les manifestations extérieures.
- Un aspirateur bidon Nilfisk Inox pour la salle polyvalente : 200 €
- Une débroussailleuse : 710 € et une élagueuse : 350 € pour le service technique

Le Maire en profite pour rappeler les normes de sécurité des deux salles :

- salle polyvalente : 300 personnes autorisées
- salle Jean Moulin : 150 personnes autorisées

## V. MODIFICATION STATUTS DU SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Lors de sa réunion du 10 avril 2015, le comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 10 avril 2015.

## VI. ASSURANCE STATUTAIRE PERSONNEL COMMUNAL

La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ **agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

■ **agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Régime du contrat : capitalisation.

## VII. SUBVENTIONS 2016

Mme Anne BERNARD s'est retirée pour cette question de l'ordre du jour en raison de son lien avec l'association ci-dessous. Nombre Présents : 10 Votant : 12 Pour : 12

Monsieur le Maire propose d'ajouter à la liste des associations aidées une subvention pour l'association Arts et Spectacles qui travaille en partenariat avec le comité des fêtes pour proposer dans la commune des spectacles et animations de qualité.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des subventions payées en 2015 et de celles sollicitées cette année. Puis il propose d'arrêter les montants à porter au prochain budget.

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité comme suit, la liste des subventions accordées pour l'année 2016.

LIBELLES	POUR MEMOIRE 2015		Propositions 2016
	Prévu	Payé	
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00</b>	<b>16 860,00</b>	<b>15 000,00</b>
Ass.Coopérative de l'école	2 500,00	2 500,00	0,00
Association Donneurs de Sang	100,00	100,00	100,00
Chambre des Métiers 17	100,00	100,00	100,00
Club de Karaté	350,00	350,00	350,00
Club de l'Amitié	150,00	150,00	350,00
Club Aquatique Handisport	50,00	50,00	50,00
Comité d'hygiène Bucco-Dentaire	60,00	60,00	60,00
Comité de parrainage	50,00	50,00	50,00
Comité des Fêtes	1 250,00	1 250,00	1 250,00
Croix d'Or Chte Maritime	80,00	80,00	80,00
F.N.A.C.A.	150,00	150,00	150,00
Football-club	3 300,00	3 300,00	3 300,00
Foyer rural section tennis de table	1 050,00	1 050,00	1 050,00
Institut Bergonié ou ligue contre le cancer	100,00	100,00	100,00
Les Diablotins	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Subvention complémentaire	170,00	170,00	0,00
Prévention Routière 17	100,00	100,00	100,00
Resto du Cœur Jonzac	50,00	50,00	50,00
Secours catholique Jonzac	50,00	50,00	50,00
Société de chasse	800,00	800,00	800,00
Sté Hippique Rurale Haute Saintonge	100,00	100,00	100,00
Union Nationale des Combattants	150,00	150,00	150,00
France Alzheimer Charente-Maritime	50,00	50,00	50,00
Association Sclérosés en plaques	50,00	50,00	50,00
Association entraide caritative	50,00	50,00	50,00
Arts et Spectacles	0,00	0,00	500,00

## VIII. INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

A compter du 1er Janvier 2016, suite à la loi n° 2015-366 du 31 Mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, l'indemnité de fonction du Maire est automatiquement fixée au taux plafond sans délibération du Conseil Municipal sauf pour les communes de plus de 1000 habitants où les conseillers peuvent voter une indemnité inférieure si le Maire le demande.

Monsieur le Maire et ses adjoints souhaitent que leur indemnité ne soit pas modifiée.

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les montants des indemnités votés par délibération en date du 28 Mars 2014.

A savoir :

- **Indemnité Maire : 38 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015
- **Indemnité Adjoints : 11,5 %** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique 1015

## **IX. COMPTE RENDU DES RÉUNIONS**

### **1) Eurochestries**

MM. Claude MARTIAL et Alain PITON ont assisté à l'Assemblée générale des Eurochestries Charente Maritime, association culturelle dynamique qui a ses bureaux au 1er étage de la mairie.

### **2) CDCHS**

M. Claude Martial a assisté au Conseil communautaire.

- les taxes n'augmentent pas, sauf légèrement pour les ordures ménagères pour s'aligner sur le taux de l'ancienne CDC de Pons.
- le labyrinthe de Montendre est en cours pour plus de 4 millions d'euros.
- engagement de la CDCHS pour le service civique.
- 280 salariés travaillent à la CDCHS (y compris les employés des différents sites communautaires (70 aux Antilles, etc.))
- création d'un poste de préventeur pour aider les communes à élaborer leur document unique de prévention des risques au travail.

### **3) Communauté des Brigades**

M. Claude MARTIAL a assisté à une réunion de l'inventaire des brigades. La gendarmerie attire l'attention de tous sur les risques de radicalisation.

### **4) Syndicat des eaux (M. Alain PITON)**

Il a été question que la compétence du réseau passe des communes à la CDCHS en 2020 (si la CDCHS est d'accord), et du contrôle des bornes incendie.

### **5) Direction départementale de la Cohésion sociale (M. Alain PITON)**

Domiciliation à la mairie des SDF, personnes sans domicile fixe qui en font la demande, pour qu'ils puissent recevoir du courrier, notamment pour l'attribution des aides de la CAF. Valable 1 an et arrêté s'ils ne viennent pas pendant 3 mois retirer leur courrier.

Il faut faire un bilan et le transmettre à la sous-préfecture chaque année.

### **6) Soluris (anciennement « syndicat informatique de Charente Maritime »). Réunion d'informations (Mme Anne BERNARD)**

- Le but de ce syndicat est d'aider les communes dans les nouvelles démarches (notamment les obligations de répondre rapidement aux citoyens, la télétransmission, la sécurisation des données, etc.)
- Nouveautés 2015 : changement de nom dans le but de se développer, d'avoir un nouveau positionnement et de pouvoir agir hors de la Charente Maritime. Nouveau site internet et Twitter.
- Le syndicat propose des tarifs attractifs pour les fournitures et services en télécommunication (y

compris imprimante, écran, téléphonie, etc.) car il négocie les marchés et passe des commandes groupées pour les communes.

- Proposition d'Extranet ; de simplification de démarche pour l'état civil (COMEDDEC); de sécurité sur la cybercriminalité, etc.

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

### **1) TEPOS**

Le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) étudie la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur notre commune.

Voici quelques pistes :

- Possibilité de faire un parking couvert avec ombrière en bas du stade.
- Impossible sur le toit de l'école ni l'atelier.
- Possible sur la partie sud de la salle Jean Moulin et la Résidence Polignac.
- Pourquoi pas sur les logements et la partie haute du presbytère
- Ce serait bien sur le côté « église » de la salle polyvalente
- Il pourrait y avoir une ombrière sur le parking de la salle polyvalente.

Le retour sur investissement peut se faire au bout de 12 ans (sur une période de 20 ans d'utilisation des plaques).

L'agent en charge de notre dossier nous exposera ses conclusions lors du conseil municipal de mai.

### **2) PLU**

L'enquête publique est terminée. Il y a eu 22 observations.

Le commissaire enquêteur doit nous donner son rapport avec ses conclusions au plus tard le 19 Mars.

### **3) Syndicat de la Seugne**

Le syndicat nous demande d'informer les propriétaires riverains qu'ils doivent ramasser le bois leur appartenant stocké sur leur terrain en bordure de berge.

### **4) Dates à retenir**

- Congrès des Maires de France : du 30 mai au 2 juin à Paris.
- ADELFA 17. (Syndicat intercommunal d'expérimentation des moyens de lutte contre les fléaux atmosphériques). Réunion le 12 mars à Saint-Genis de Saintonge. MM. Alain GERVAIS et Bruno LEROUX s'y rendront.
- MFR (Maison familiale et rurale). Dominique LABORDE ira.
- Association Alzheimer de Saintes.
- Repas de l'âge d'or. M. Michel BEAULIEU fera l'animation.  
188 personnes, dont 13 de Lussac et 40 payants se sont inscrites.  
150 personnes à 25€ = 3 750 euros.

La commune compte à ce jour 376 personnes de plus de 65 ans.

123 personnes ont entre 65 et 70 ans.

A partir de ces chiffres, un débat s'instaure sur la suite à donner à ce repas des aînés et sur l'âge à partir duquel il faut l'offrir.

Il est finalement voté de monter l'âge d'un an chaque année (en 2017, le repas sera offert au plus de 66 ans, en 2018 au plus de 67 ans, etc.). 2 abstentions

La commission des finances est fixée au jeudi 31 mars à 18 heures.

La séance est levée à 23 h 50.